

**PROJET DE COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin.

**Excusés :** Marie Noëlle Michaud qui donne pouvoir à Roland Roueche  
: Alexandre Ulsas qui donne pouvoir à Pierre Vallat

**Secrétaire de séance :** Anna VALLAT

Début de réunion 19h 05

*En préambule à la réunion le maire présente des photos sur la cérémonie du 11 novembre dernier qui s'est déroulée sur 3 sites avec la participation d'un détachement du 35 RI de Belfort, d'enfants de la classe de Mme Bitsch, de la chorale de Vellescot et d'habitants de la commune. Il présenta en images Jules Chevallier qui était maire de Brebotte lors de l'inauguration du Monument aux morts de la guerre 1914 / 1918. Cette inauguration s'est déroulée en 1924 comme inscrit sur le monument. Le maire remercia toutes les personnes qui ont participé à cette cérémonie, où l'émotion était présente, et tout particulièrement les enfants de l'école et leur institutrice. Un grand merci aussi à ceux qui ont œuvré à l'organisation de cette cérémonie sur les trois lieux. Monument, plantation et éclairage des arbres, ainsi que l'accueil dans la salle polyvalente.*

Avant d'entamer l'ordre du jour le maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, concernant le fond de concours de la CCST pour l'aide au fonctionnement. Le conseil donne son accord pour cet ajout.

**Fond de Concours pour le fonctionnement**

Il s'agit d'autoriser le maire à demander ce fond de concours à la Communauté de Communes pour l'année 2018 et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

**Les élus donnent leur accord à l'unanimité.**

**Ordre du jour**

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2018.
2. Mot du maire, et point sur l'action municipale depuis le 6 septembre 2018, (travaux et projets)
3. Taxe de voirie nouvelle délibération à étudier en vue de modification et envisager un remplacement de cette taxe dans l'avenir
4. Délibération à prendre concernant la coupe forestière 2019 et travaux et forêt (bois défendu)
5. Suivie des travaux liés à la fibre optique
6. Étude OPAH initiée par la Communauté de Communes
7. Développement du Pôle touristique de Brebotte (dont le maître d'œuvre est la CCST)
8. Information sur le fonctionnement des déchetteries et sur le ramassage des encombrants
9. Adhésion à la fondation du patrimoine à partir de 2019
10. Modification de contrat de travail
11. Prolongation de l'adduction d'eau chemin du chêne
12. Modification budgétaire liée à la trésorerie
13. Questions diverses

**1, Adoption du compte rendu de la réunion du 6 septembre 2018.**

Pas d'objections ni de remarques, le CR est donc adopté à l'unanimité.

## **2. Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 6 septembre 2018, (travaux et projets)**

Tous les travaux et démarches réalisés depuis le 6 septembre dernier sont présentés en images et expliqués

**1, Terre a été étalée rue du Combal**, nous avons profité de remblai mis en place gratuitement. Nous avons profité de ces travaux pour créer un écoulement des eaux de pluie dans le bois pour rejoindre le fossé d'évacuation des eaux pluviales. Un élargissement de la route départementale entre Brebotte et Recouvrance a été réalisé par le service des routes du Conseil Départemental pour aider à la circulation des bus. Dans ce secteur une entrée d'aqueduc devra être refaite au cours de l'année 2019.

**2, Le fond de la place du village a été étalé et broyé**, il sera mis en herbe au printemps. Nous avons profité de la présence de l'entreprise pour étaler la terre forêt du Cotais et creuser les trous nécessaires à la plantation de sept arbres le long du Chemin Jules Chevallier. Ces arbres, des érables boules ont été plantés début novembre.

**3, Afin de bien définir les limites du chemin Jules Chevallier** et du Chemin du cimetière une étude a été confiée à une entreprise spécialisée. Il s'agit simplement positionner des bornes qui ne sont plus apparentes avant de terminer en 2019, les accotements du chemin Jules Chevallier et d'éviter toutes discussions inutiles.

**4, Deux écluses de sécurité routière ont été réalisées** avec l'aide du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes. Les travaux ont été réalisés dans les délais prévus et sont conformes à la réglementation. Une attention particulière a été portée pour rendre facile le passage des bus et des équipements agricoles. Ces travaux ont permis de récupérer gratuitement 5 camions de rabotage de macadam pour terminer l'aménagement de deux parking vers la mairie et l'église.

Coût de l'opération pour les deux écluses : 37'150,21 € HT le **cumul des aides obtenues : 29'206,40€** (Conseil départemental : 10'603,75 €, Amende de police : 4'221,49 € D E T R (État) : 7'301,60 €, CCST : 7'079,56 Euros, Autofinancement de la commune : 7'943,81 Euros, auxquels s'ajoute la TVA récupérable pour 7'430,04 €)

**5, Un fossé de plus de 30 mètres** a été busé rue du Cotais le long de la propriété Marchal. Coût de l'opération 2'316,60 TTC

**6, Barrière écrasée rue des Haies**, elle a été écrasée par un gros tracteur, l'auteur des dégâts a pris la fuite sans laisser d'adresse. Le coût pour la collectivité sera de l'ordre de 300€

**7, Pour faire suite à une décision du conseil municipal** de septembre dernier un devis pour réaliser en 2019 un trottoir rue du Combal a été demandé. Il s'élève à 31 228, 35€ HT. Sur ces bases, un dossier de partenariat a été déposé au Conseil Départemental. D'autres demandes d'aide seront présentées au printemps 2019 en préfecture et à la CCST.

**8, Un devis pour la prolongation du réseau d'eau potable** a été demandé pour le Chemin du Chêne où deux ou trois maisons seront construites prochainement. Nous avons à ce jour deux devis, un de 11'058€ et l'autre de 12'900€ HT.

**9, Plusieurs devis ont été demandés pour des revêtements** en bicouche sur des chemins communaux (goudron et gravier)

**10, Suite à l'enfouissement des réseaux électriques** la commune a récupéré plusieurs lampes de rue. Le maire propose de les installer dans des lieux insuffisamment éclairés comme la rue et le sentier pédestre rue de l'écrevisse et la rue de la Fontaine/Millière. **Les élus donnent leur accord à l'unanimité**

### **11, Fossé ou cours d'eau : Rencontre avec DDT et la police de l'eau le 6 novembre 2018**

Nous avons fait l'état des lieux et pensons que l'étude qu'on nous demandait ne sera pas utile. Nous avons l'autorisation de nettoyer le fossé des trous de Marne jusqu'au contre fossé du canal. Nous avons aussi regardé « ensemble » ce que nous pouvions faire pour dégager les entrées et les sorties des ponts de l'Ecrevisse. Nous ne devons pas toucher au lit de la rivière, mais des autorisations peuvent être données pour améliorer les entrées et sorties des deux ponts rue du Moulin et rue de l'Ecrevisse. Le maire a rappelé au responsable de la DDT et au responsable de l'agence pour la biodiversité qu'une étude de vérification mensuelle des écoulements devait être réalisée afin que ce fossé perde son statut de cours d'eau qui ne se justifie pas.

### **12, Chemin entre les eaux**

Une délibération du 14 avril 2017 régleme la circulation « Entre les Eaux ». Nous allons implanter un panneau interdiction de circuler et laisserons en place une mini tranchée à l'entrée du chemin. La commune fera reboucher l'énorme tranchée créée à 300 mètres de l'entrée du chemin.

### **13, Humidité autour de l'église**

Le maire indique que dans le cadre des travaux confiés à l'entreprise BTT (écluses routières et busage de fossé) qu'un devis avait été demandé à cette entreprise pour creuser une tranchée derrière l'église et le long du bâtiment coté nouveau cimetière. La commune de Bretagne participera aux frais. Ce travail de terrassement a été réalisé dans les délais convenus. Il faudra maintenant étudier la situation au regard de la tranchée ouverte et voir comment isoler les murs de l'humidité qui détériore l'intérieur de l'édifice. Une réunion de travail sera organisée avec la commission inter communale pour prendre ensemble une décision.

### **14, Escalier école/mairie/ restauration**

Les travaux ont commencé comme prévu cette dernière semaine de novembre. Le coût de cet investissement est de 30 552, 50 € H.T et est aidé à hauteur de 24 442, 00 € dans le cadre d'une restructuration du centre bourg (Conseil Départemental : 10 000, 00 €, DSIL – préfecture de région : 5'276,25 €, DETR préfecture du département : 6'110,50 Euros, Communauté de Communes Sud Territoire : 3'055,25 €).

### **3, Taxe de voirie, nouvelle délibération à étudier en vue d'une modification dans les années à venir**

Nous avons pris une délibération à ce sujet en 2017 qui disait que la zone « Z » était concernée (zone remembrée) et que compte tenu du fait que la trésorerie n'acceptait que des paiements de 15€ minimum, nous établirions une facture tous les 3 ans. Cette solution a plusieurs inconvénients, il faut donc une nouvelle délibération pour une autre solution.

Nous proposons de revenir à une facturation annuelle.

Nous gardons en référence la zone remembrée, mais il faudrait décider dans un premier temps que tous ceux qui payent moins de 15€ soient exonérés de la taxe de voirie. Cette formule nous permet surtout d'exonérer tous les terrains sur lesquels ont été construites des maisons, dans l'emprise de la carte communale. Nous allons perdre de l'ordre de 300€ de ressources annuelles sur une recette de l'ordre de 2500. Notre souhait serait que dans les années à venir, cette taxe de voirie disparaisse et qu'elle soit intégrée dans le foncier non bâti. Actuellement cela n'est pas possible mais tout peut évoluer.

Délibération est prise en ce sens et approuvée à l'unanimité.

### **4. Délibération à prendre concernant les coupes forestières 2019 et travaux en forêt**

L'ONF propose trois coupes pour 2019.

La parcelle 4 (en unité de produit) au bois défendu, la parcelle 7 à la Millière (en bois façonné) et la parcelle 17 (en unité de produit) sous Chesal. Ces coupes sont plutôt du nettoyage et ne sont pas urgentes. Les membres du conseil demande en priorité que la parcelle 3 du bois défendu soit mise au programme de coupe pour 2019. Cette parcelle doit être accessible, nous avons depuis plusieurs années prévu de créer les deux aqueducs nécessaires à son exploitation. Ces aqueducs seront réalisés avant l'été 2019.

Les élus à l'unanimité prennent une délibération donnant priorité à la parcelle 3 du bois défendu et pour la

création des deux aqueducs nécessaires à son exploitation.

Affouages 2018 /2019, le potentiel est de l'ordre de 130 Stères, les affouagiste seront convoqués pour attribution des lots avant la fin de l'année.

## **5, Suivre des travaux liés à la fibre optique**

La mise en commercialisation de la commune de Brebotte pourrait débuter en mai 2019, mais le nombre de ménages éligibles n'est pas indiqué dans les documents connus.

Une réunion a eu lieu le 5 novembre en présence du sénateur qui avait demandé, à chacune des communes concernées, de lui fournir les questions qui attendaient une réponse. La réponse du sénateur au courrier du maire est la suivante :

*« Pour faire suite à votre demande concernant le déploiement de la fibre, je vous informe des éléments suivants en ma possession à ce jour.*

*L'armoire vient d'être implantée au sein de votre commune et le transport de la fibre depuis le noeud de raccordement optique de Montreux-Château dont dépend Brebotte est actuellement en cours de tirage.*

*Une fois cette étape réalisée, deux autres suivront :*

- la distribution de la fibre de l'armoire jusqu'en début de rue/quartier;*
- puis la distribution de la fibre du début de rue/quartier jusque devant de chaque habitation.*

*Concernant la commercialisation des premiers clients à la fibre, l'entreprise Orange est tenue de respecter des délais légaux fixés par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP). Ces délais n'empêchent néanmoins pas Orange de poursuivre les travaux de déploiement afin d'être prêt une fois l'échéance arrivée. De fait, pour votre commune les premiers clients devraient être éligibles à la fibre au trimestre 2 de 2019.*

*S'agissant de votre question sur le déploiement de la fibre au sein du nouveau lotissement, le déploiement pourra se faire en souterrain par le biais des réseaux de télécommunications existants (ligne téléphonique dont doivent disposer les habitants).*

*De manière générale le déploiement de la fibre en souterrain est favorisé à l'aérien car ce dernier mode suppose plus de contraintes notamment en raison des calculs nécessaires pour s'assurer que les structures peuvent supporter le poids des câbles.*

*Espérant avoir répondu à vos interrogations, je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ».*

## **6, Étude de l'OPAH initiée par la Communauté de Communes**

n°1 : Lutter contre la précarité énergétique

n°2 : Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

n°3 : Adapter les logements à la perte d'autonomie

n°4 : Lutter contre la vacance locative et développer le parc immobilier en centre bourg

n°5 : Développer le parc à vocation sociale

n°6 : Traiter les copropriétés fragiles ou en difficultés

n°7 : Valoriser le patrimoine architectural

Les élus de la CCST vont se rencontrer très prochainement, à l'occasion d'un Bureau, afin de trancher les quelques points restant en suspens (périmètre de la fiche n°4 notamment), d'acter les propositions faites et le budget alloué à l'OPAH. Ces propositions pourront ensuite être présentées à la DREAL pour validation au même titre que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH réalisée par SOLIHA, étude dont le rendu final sera disponible fin septembre.

SOLIHA pourra ensuite rédiger la convention d'animation avec l'ANAH ainsi que le cahier des charges de l'animation de l'OPAH.

## **7, Développement du Pôle touristique de Brebotte (dont le maître d'œuvre est la CCST)**

**Le maire rappelle le contenu d'un compte rendu du conseil municipal de 2015.**

### **« Actions à réaliser pour favoriser l'espace accueil autour du café du canal.**

*Dans la dynamique qui est la nôtre, pour favoriser le tourisme et la création d'équipements d'accueil, nous proposons aux élus la constitution d'un dossier complet pour valoriser le site du canal et communiquer sur le contenu du projet. Nous l'imaginons à ce jour organisé de la manière suivante :*

- 1.1 Nature du projet
- 1.2 Situation géographique
- 1.3 Densité démographique
- 1.4 Attrait
- 1.5 Offre de restauration dans la zone
- 2. Organisation du projet
- 3. Montage financier

*Les élus acceptent le principe du projet de dossier présenté»*

Cette idée a fait son chemin, notre dossier a été jugé crédible, notre équipe municipale est à la base d'une belle réalisation qui prendra le nom d'Auberge du Canal.

Mardi 13 novembre dernier, le président de la CCST et la présidente de l'office du tourisme du Territoire de Belfort sont venus en mairie de Brebotte pour signer une convention tourisme concernant la Communauté de Communes. Le maire, les adjoints de Brebotte ainsi que les futurs gérants de l'Auberge du Canal ont participé à cette réunion. L'auberge doit être inaugurée avant l'été 2019.

## **8, Information sur le fonctionnement des déchetteries et sur le ramassage des encombrants**

La déchetterie mobile continuera à passer, mais des regroupements de communes seront organisés. La déchetterie mobile passera **toutes les six semaines, le mardi** dans l'ordre et les secteurs suivants :

Benne à **Réchésy** pour Courcelles / Courtelevant / Faverois  
Benne à **Suarce** pour Chavanatte / Chavannes les Grands / Lepuix-neuf / Vellescot  
Benne à **Brebotte** pour Bretagne / Recouvrance / Grosne / Froidefontaine  
Benne à **Grandvillars** (secteur 2 stades) / Thiancourt / Joncherey / Boron  
Benne à **Delle secteur 1 et 3** (voinaie et ZAC).  
Benne à **St Dizier l'Evêque** pour Croix/Villars le Sec / Lebetain / Montbouton

**Horaires : 12h30 à 18h00**

Date de la présence des bennes à Brebotte sera communiquée en janvier 2019.

## **9, Adhésion à la fondation du patrimoine à partir de 2019**

Un comité pour la restauration de l'église intercommunale va être prochainement créé. Le but est de lancer en 2019 une souscription par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine. Le maire propose que la commune de Brebotte devienne adhérente à cette fondation à partir de 2019.

Il indique que l'adhésion de la commune coûterait moins de 100€ par an.

Les élus donnent à l'unanimité accord pour cette adhésion

## **10, Modification de contrat de travail**

Il s'agit du contrat de travail de l'employée qui prend en charge la sécurité aux sorties d'école et qui assure l'entretien de la mairie. Après avoir demandé l'accord de l'agent, après avoir reçu un avis positif du Comité Technique Paritaire, il est proposé au conseil municipal de donner accord sur les modifications du contrat de travail. Ces modifications sont dues au départ en 2017 de la personne qui faisait l'entretien de la salle et du secrétariat de mairie et aussi au passage en 2018 à la semaine de 4 jours pour l'école.

Le contrat est maintenant de 14.65 heures / mois

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette modification.

## **11, Prolongation de l'adduction d'eau chemin du chêne**

Plusieurs maisons sont susceptibles d'être construites prochainement Chemin du Chêne.

Il est souhaitable que le conseil municipal prenne une délibération affirmant sa volonté de mettre en œuvre la prolongation du réseau d'eau potable pour les maisons nouvelles. Il s'agit simplement de tranquilliser les acheteurs des terrains qui téléphonent régulièrement en mairie. Nous avons à ce jour deux devis entre 11 058 et 13 000€ H T. La commune financera cet investissement à travers la taxe d'aménagements, liée aux nouvelles constructions.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cet investissement en 2019.

## **12, Modification budgétaire liée à la trésorerie**

La commune a reçu des observations de la Direction générale des finances publiques sur le compte de gestion 2017 (bilan du comptable de la trésorerie). Ces points pourraient concerner des schémas directeurs d'assainissement réalisés avant 1999. La trésorerie de Delle répond qu'elle fera les recherches nécessaires et apportera les modifications qui s'imposent en 2019.

## **13, Questions diverses**

**Concernant l'adhésion de la commune à un groupement pour l'énergie**, les élus souhaitent pour l'instant garder leur autonomie, ils tireront des conclusions des expériences en cours dans diverses communes.

**Une campagne est en cours au sujet du « Chèque énergie »** d'après une circulaire récente les services concernés doivent contacter tous les potentiels bénéficiaires. Déclaration annuelle détention et emplacement des Ruches

**Le maire indique avoir reçu des plaintes d'un particulier** qui a reçu sur sa voiture des œufs alors qu'il circulait dans la commune de nuit. La police inter communale a vécu la même aventure sur la place communale.

**Des ordures ménagères ont été déposées en grande quantité au « bois défendu**. La police intercommunale en a été avisée, elle a trouvé des indices exploitables qui ont été transmis à la gendarmerie. Les recherches n'ayant rien donné à la date du 23 novembre, un ramassage a été effectué par le maire et l'ouvrier communal. Le bilan de ce ramassage est le suivant :

- 120 bouteilles recyclables (plastique, verre, fer)
- 10 cubis de vin,
- 200 litres de carton recyclable
- 150 litres de déchets innumérables
- 10 sacs achetés en magasin

**Une motion de soutien en faveur des Eurockéennes de Belfort** a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.